



**DELIB 01-2023**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 22 mars 2023 à 20h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 14

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC  
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Daniël MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

Objet de la délibération : **DELIBERATION POUR APPROUVER/MODIFIER LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 15 DECEMBRE 2022**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 a été envoyé le 17-12-2022 et transmis avec les convocations en date du 17-03-2023.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'**APPROUVER**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 14, Contre : 4, Abstentions : 0),

**APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

